



SAINT GERMAIN DE MARENCENNES

LE MOT DU MAIRE

Chers Marencennaises, chers Marencennais, chers amis,

Nous voici aux portes d'une nouvelle année. L'année 2016 a été une année de projets et de changements. Les travaux de voirie ont été importants, l'organisation du groupe scolaire a été profondément modifiée et un nouveau mode de restauration scolaire mis en place, un nouveau site Internet...

Parce que demain se prépare aujourd'hui, la démarche Zéro Pesticides est quasiment finalisée, la nouvelle chaufferie à granulés est en cours de construction, le CIJ est installé et une MAM verra peut-être le jour. Préparer l'avenir, c'est aussi se souvenir que d'importants travaux vont débiter au cimetière en 2017 et pour les 3 années à venir.

Préparer l'avenir, c'est anticiper. 2017 sera une année de changement et il va être important de bien construire notre prochain budget. Préparer l'avenir, c'est être visionnaire. De nouveaux modes de collaboration et de fonctionnement entre communes verront le jour et il faudra être au rendez-vous, être au rendez-vous pour choisir son avenir et non le subir.

Mais 2016 n'est pas encore fini alors profitons encore un peu du présent, du passage du Père Noël sur notre commune, d'être avec nos proches ou nos amis pendant cette période festive.

Je vous donne rendez-vous l'année prochaine pour la cérémonie des vœux fixée au 6 janvier et au nom du Conseil Municipal, je vous souhaite à toutes et à tous d'excellentes fêtes de fin d'année.

Votre maire
Walter GARCIA

DANS CE NUMÉRO

Le mot du maire

A la Une : Le nouveau site Internet est arrivé !

L'équipe municipale, vie du Conseil et le CIJ

Zoom sur quatre sujets : Tarifs 2017 de location, les containers à déchets, la MAM et le cimetière

La page : spécial élections 2017

La page CDC

Informations diverses

Le billet d'humeur de Marentin

A LA UNE : LE NOUVEAU SITE INTERNET DE LA COMMUNE



Ca y est ! Après les vacances d'été mais avant le beaujolais et le Père Noël, le nouveau site Internet de la commune est arrivé !

Vous y trouverez une multitude de renseignements et d'informations sur la commune et notamment les actualités ou les communiqués divers. N'hésitez pas à vous y rendre.

Pour y aller, c'est simple ! Tapez www.saint-germain-de-marencennes.fr dans votre barre d'adresse et vous arriverez sur le site. Dans la partie droite de l'écran, retrouvez les actualités. 6 menus vous permettent d'orienter vos recherches par thème. Vous avez par exemple la possibilité de consulter les comptes rendus du Conseil Municipal dans la rubrique « La commune ». Vous pouvez nous contacter par mail et vous inscrire pour la newsletter (en cours de développement) à la dernière rubrique « Contact ». Vous avez également de nombreux liens vers dls sites officiels pour des renseignements complémentaires ou des documents CERFA à télécharger.

Un grand bravo et très grand merci à Emilie qui a repris tous les textes et photos du site, et qui passe du temps chaque semaine pour sa mise à jour . A vos claviers !

Comme chaque année, le Père Noël passera le 24 décembre au soir sur notre commune grâce au Comité des Fêtes.

Heures de passage sur notre site Internet et dans ce bulletin et merci de tenir vos chiens enfermés ou en laisse afin qu'il ne soit pas blessé et qu'il finisse sa tournée sans problème !



La Lettre municipale d'information – Décembre 2016 – Dépôt L 132-1
Place Raimond Péraud 17700 Saint Germain de Marencennes - Tel : 05 46 371 371 – Fax : 05 46 68 88 16
Mail : st.germain.marencennes@mairie17.com
Directeur de la publication : Walter GARCIA
Ont participé à ce numéro : groupe de travail du Conseil Municipal et Emilie GROUS
Photographies : Colette PARONNAUD et Walter GARCIA
Publication gratuite IPNS - Tirage 600 exemplaires

L'ÉQUIPE MUNICIPALE ET LA VIE DU CONSEIL

Principales décisions du Conseil Municipal depuis août :

Conseil du 10 octobre

Choix des entreprises pour la construction de la chaufferie à granulés de l'école
Fixation des tarifs des tickets de cantine

Conseil du 25 octobre

Convention de formation secouriste pour un personnel de l'école
Vente d'une parcelle à Petit Bois
Achat d'une parcelle à Petit Bois
Révision du règlement du cimetière communal

Conseil du 22 novembre

Choix du candidat pour la restauration scolaire
Tarifs de location des salles municipales
Tarifs des concessions funéraires et cinéraires 2017

Conseil du 13 décembre

Emprunt auprès du Syndicat de la Voirie pour réfection de la VC11
Lancement de la procédure de reprise des concessions sur le cimetière communal
Achat d'une parcelle à Petit Bois

Les comptes rendus du Conseil Municipal sont affichés dans les huit jours qui suivent la réunion et sont consultables en Mairie ainsi que sur le site internet.

Des investissements en cours et réalisés :

Chaufferie centrale à granulés : 175 650 €
Équipements divers pour l'entretien de la commune : 27 000 €
Travaux de voirie : 58 000 €
Gestion différenciée des espaces verts : 9 000 €
Restauration tableaux Léo David : 3 800 €
Accessibilité école : 9 000 €
Travaux divers bâtiments : 26 500 €
Divers travaux groupe scolaire : 42 500 €
Aménagement Place de Petit Bois : 100 000 €

INVITATION A LA CÉRÉMONIE DES VŒUX

Comme le veut la tradition, le Conseil Municipal vous convie à la cérémonie des vœux le **vendredi 6 janvier 2017 à 19h à la Salle des Fêtes**. Pour clôturer ce moment dans une ambiance conviviale, un cocktail sera proposé à l'issue de cette cérémonie vous permettant ainsi d'échanger directement avec vos élus.

Les nouveaux habitants arrivés sur notre commune durant l'année 2016 sont invités à nous rejoindre afin de faire plus ample connaissance.

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DES JEUNES

Première action du CIJ, la vente de gâteaux le jour de la brocante organisée par l'APE. Bravo et merci à nos conseillers, jeunes et aînés présents ce jour-là. Près de 120 € ont été collectés et l'argent a été remis à l'APE au profit de l'école.



Autre action, l'opération « nettoyons la nature » menée fin septembre au Pré Bègue. Malgré le temps, les quelques courageux ont malheureusement réalisé une « bonne » collecte de déchets... La remorque du tracteur de la commune était pleine et une TV a été sortie de la rivière !

LES NUMÉROS UTILES

MAIRIE

Tél : 05 46 371 371
Lundi : 9h-12h30 et 13h30-17h30
Mardi, mercredi, jeudi : 9h-12h30
Vendredi : 9h-12h30 et 13h30-17h30
Fabienne LAMBERT,
Angélique COCHON et Emilie GROUS

AGENCE POSTALE

Tél : 05 46 68 80 00
Lundi : 9h-12h30 et 14h30-18h
Mardi, jeudi et vendredi : 9h-12h30
Fermée le mercredi
Valérie APIOU GOUSSAÛ

ÉCOLE

Tél : 05 46 37 67 62
De la Petite Section au CE2
Directrice : Véronique DANTHONNY

PÉRISCOLAIRE (ILOT VACANCES)

Tél : 05 46 69 66 28 ou 06 61 52 81 37
TAP, périscolaire et centre de loisirs
Directrice : Nadia MORIN

BIBLIOTHÈQUE

Tél : 05 46 35 56 53
Présidente : Christine PROQUIN

NUMÉROS D'URGENCE

SAMU : 15
Gendarmerie : 17
Pompiers : 18
Centre antipoison : 05 56 96 40 80
Numéro d'urgence européen : 112
Numéro d'urgence SMS (personnes sourdes ou ayant des difficultés à parler) : 114

MAISON DE SANTÉ

Médecins

Dr FOUCRY : 05 46 68 83 15
Dr COLIN : 05 46 67 89 54

Masseur kinésithérapeute

CAILLAUD Aline : 06 29 12 65 63

Ostéopathe

HELIE Kéran : 05 16 49 18 59 ou
06 08 16 86 66

Psychothérapeute

CARNEIRO Fabienne : 06 40 91 85 38

Infirmiers

SAUNIER - BALLANGER - BUISSON -
COSTA : 05 46 68 81 90

Orthophoniste

FRAIGNIAUD Emilie : 06 10 42 37 80

PHARMACIE

Pharmacie VERMANDÉ : 05 46 68 81 24

ZOOM SUR QUATRE SUJETS

LES TARIFS 2017 DE LA SALLE MUNICIPALE

Lors du Conseil Municipal du 22 novembre, les tarifs 2017 de location de la salle municipale ont été votés. Ils connaissent très peu d'augmentation par rapport à l'année 2016 :

	LOCATION DE SALLE		ARRHES		CHAUFFAGE
	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune	
Réunions Concours Festivités Forfait 1 jour	Sans cuisine	Sans cuisine	Sans cuisine	Sans cuisine	49,00 €
	80,00 €	134,00 €	24,00 €	40,00 €	
	Avec cuisine	Avec cuisine	Avec cuisine	Avec cuisine	
	103,00 €	156,00 €	31,00 €	47,00 €	
Assemblée Générale en semaine	Sans cuisine	Sans cuisine	Sans cuisine	Sans cuisine	49,00 €
	99,00 €	171,00 €	29,00 €	51,00 €	
	Avec cuisine	Avec cuisine	Avec cuisine	Avec cuisine	
	120,00 €	193,00 €	36,00 €	58,00 €	
Weekend 2 jours	Sans cuisine	Sans cuisine	Sans cuisine	Sans cuisine	96,00 €
	182,00 €	356,00 €	55,00 €	107,00 €	
	Avec cuisine	Avec cuisine	Avec cuisine	Avec cuisine	
	202,00 €	376,00 €	60,00 €	113,00 €	
Weekend 3 jours	Sans cuisine	Sans cuisine	Sans cuisine	Sans cuisine	143,00 €
	217,00 €	394,00 €	65,00 €	118,00 €	
	Avec cuisine	Avec cuisine	Avec cuisine	Avec cuisine	
	237,00 €	415,00 €	71,00 €	124,00 €	
Salle sous scène	38,00 €				

MAM

Quésaco ? Non, ce n'est pas le nom du dernier magasin à la mode mais ça veut dire « Maison des Assistantes Maternelles ». Un projet qui pourrait voir le jour prochainement.

Une MAM, c'est la possibilité offerte à plusieurs assistantes maternelles d'exercer leur activité professionnelle dans un lieu autre que leur domicile en se regroupant au sein d'un même local. Les parents restent les employeurs directs de leur assistante maternelle et ils bénéficient des mêmes droits et obligations que pour une assistante maternelle à domicile.

Les porteuses du projet sont encore dans l'attente d'un accord de la PMI. Dans ce cas, la MAM pourrait voir le jour tout près de l'école avant la rentrée de septembre 2017.

LE CIMETIÈRE

Dans le respect de la législation et dans un souci de préserver les aspects généraux et fonctionnels du site, la commune s'engage dans un programme de réhabilitation de l'ancien cimetière communal. Une procédure administrative de reprise des sépultures et concessions réputées en état d'abandon, voire dangereuse, va être mise en œuvre début 2017.

La mairie informera le concessionnaire, ses descendants ou successeurs de la constatation au cimetière de l'état de la concession. Si l'adresse des descendants ou successeurs des concessionnaires n'est pas connue, un avis sera affiché à la mairie ainsi qu'à la porte du cimetière.

Toute personne concernée pourra consulter la liste des sépultures et concessions intégrées dans la procédure. Une plaquette d'information sera également apposée sur chaque sépulture et concession concernée.

Les descendants ou successeurs des concessionnaires auront la possibilité de remettre leur emplacement dans un bon état d'entretien et de propreté. Faute de quoi, la commune reprendra ces emplacements conformément aux textes en vigueur.

Suite à la publicité du procès verbal, une période d'attente de 3 ans d'attente débute. Les différents travaux ou non de remise en état des concessions intervenus pendant cette période de 3 ans définiront la suite de la procédure.

DÉCHETS

Nouvelle démarche de CYCLAD dans la collecte des déchets. Premier changement d'importance, la containerisation ! Dorénavant, nous avons 2 containers : un pour les déchets ménagers (sacs noirs) et un autre pour les déchets recyclables (containers jaunes).

Autre changement, l'extension des consignes de tri. Nous pouvons maintenant mettre les films plastiques dans notre container jaune, en plus en vrac, ce qui est plus simple.

Enfin, les dates de collecte ont changé. Tous les lundis pour les containers jaunes et un jeudi tous les 15 jours pour les containers à ordures ménagères.

Nouvelle habitude à prendre également.... Rentrer les containers une fois la collecte terminée. Chacun doit les récupérer et ne pas les laisser sur la voie publique jusqu'à la collecte suivante, il y a plus joli comme décor.



PERMANENCES DU MAIRE

Des permanences sont organisées les samedis matins 2 fois par mois. Rapprochez-vous du secrétariat de la mairie pour prendre rendez-vous en précisant le motif du rendez-vous.

LA PAGE SPÉCIALE ÉLECTIONS 2017

L'année 2017 est une année d'élections ! Nous serons appelé 4 fois en 3 mois aux urnes. Petit rappel des règles et des dates et vous trouverez également des informations sur notre site Internet www.saint-germain-de-marencennes.fr

L'INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE

Si vous avez changé de domicile et emménagé sur Saint Germain de Marencennes cette année ou avant, vous devez effectuer une démarche d'inscription sur les listes électorales en mairie. De même, si vous allez quitté la commune avant la fin de l'année, vous serez radié de la liste électorale et vous devrez vous inscrire à la mairie de votre nouvelle commune de résidence. Dans les deux cas, ces démarches doivent être effectuées au plus tard le 31 décembre 2016.

Si vous venez d'avoir 18 ans ou si vous aurez 18 ans avant l'un des deux scrutins prévus en 2017, vous serez inscrit d'office sur les listes électorales de votre commune, sous réserve toutefois que vous vous soyez fait recenser auprès de votre mairie en vue de la journée « défense et citoyenneté ». Vous n'avez donc pas de démarche particulière à effectuer auprès de votre mairie. Toutefois, si vous n'avez pas reçu de courrier de votre mairie vous informant de votre inscription, vous êtes invité à contacter votre mairie avant le 31 décembre 2016 afin de vérifier votre inscription.

Si vous résidez provisoirement ailleurs qu'à votre domicile habituel (par exemple parce que vous étudiez dans une autre ville), vous pouvez demander à être inscrit sur les listes de la commune de ce lieu de résidence, à condition d'y séjourner de manière continue depuis le 31 août 2016.

Deux modalités d'inscription sont possibles pour Saint Germain de Marencennes :

- ◆ Rendez-vous à la mairie avant le samedi 31 décembre 2016 et munissez-vous :
 - d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport)
 - d'un document de moins de trois mois prouvant que vous êtes bien domicilié dans la commune ou y résidez depuis au moins six mois (factures de téléphone fixe ou d'électricité, avis d'imposition, quittances de loyer...).
- ◆ Il est également possible de s'inscrire par courrier en adressant à la mairie le formulaire agréé disponible depuis notre site Internet menu « Vie Pratique/Formalités administratives » ou sur le site du ministère de l'Intérieur. Le formulaire doit être accompagné impérativement d'une copie recto-verso d'une carte d'identité ou passeport en cours de validité au jour du dépôt de la demande et d'un justificatif de domicile datant de moins de trois mois. Il doit parvenir à la mairie le samedi 31 décembre 2016 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi.



L'inscription sur les listes électorales par Internet n'est pas possible pour Saint Germain de Marencennes, la commune n'est pas encore raccordée aux démarches en ligne.

LES DATES DES ÉLECTIONS

Le premier tour des élections présidentielles aura lieu le dimanche 23 avril. Le deuxième tour se déroulera le 7 mai.

Le premier tour des élections législatives (députés) aura lieu le dimanche 11 juin et le deuxième tour le dimanche 18 juin.

Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h. Les changements de membres de bureau sont prévus toutes les 2 heures trente environ, et vous devrez patienter au moment des contrôles lors de changement de bureau.



OUVERTURE DE LA MAIRIE

Pour vous permettre de vous inscrire, la mairie sera ouverte le samedi 31 décembre de 10 heures à midi pour les dernières inscriptions. Plus d'excuse possible maintenant !



INVITATION A LA CÉRÉMONIE DES VŒUX

Une autre date à noter, la cérémonie des vœux de la municipalité qui se dérouleront le **vendredi 6 janvier 2017 à 19h à la Salle des Fêtes**. Un cocktail vous sera proposé à l'issue de cette cérémonie.

ASSISTANTES MATERNELLES

Valérie BEUNAICHE LANDRET

1, impasse de la Gères

☎ 06.81.31.97.23

Sandrine BONNEAU

8, rue du Moulin de la Plante

☎ 05.46.68.59.06

Marie-Josée BOURGEOIS

3, rue Léo David

☎ 05.46.67.95.45

Sylvie BRILLET

5, route de Surgères

☎ 05.46.35.89.93

Brigitte GRIFFON

23, rue des Trois Ponts

☎ 05.46.68.92.46

Sonia JUSTEAU

4, chemin du Marais - Brettes

☎ 05.16.19.12.56

Sandra LABUSSIÈRE

2, rue Bois Clair—Petit Bois

☎ 05.46.69.37.66

Jocelyne MASSONNEAU

70, rue des Trois Ponts

☎ 05.46.68.81.17

Magalie MOUSSET

51, rue des Trois Ponts

☎ 05.46.00.84.87

Evelyne PARION

11, route de Roiffé

☎ 05.46.68.80.34

Marie-Pierre PEYRAMAURE

21, rue Léo David

☎ 05.46.68.82.30

Karine PORTAL

19, route de Rochefort

Les Bugaudières

☎ 06.73.07.29.62

Christine PROQUIN

4, rue du Moulin Neuf

☎ 05.46.68.81.75

Patricia TOURNEUX

4, rue des Tilleuls

☎ 05.46.69.41.98

Fabrina VEDEAU

5, impasse Jean Rivier

☎ 05.46.68.82.23

LA PAGE CDC

PLUi-H

Soucieuse de valoriser son cadre de vie et d'organiser harmonieusement son développement, la Communauté de Communes Aunis Sud s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Plan Local de l'Habitat. Son objectif :

- ◆ Définir les grandes orientations d'aménagement du territoire et pour les quinze prochaines années
- ◆ Déterminer une politique et des objectifs en matière d'habitat durable, solidaire et répondant aux besoins actuels et futurs du territoire.

Ce projet de territoire devra s'inscrire dans un contexte territorial et législatif nouveau (prise en compte du périmètre de la CDC, évolutions du Code de l'urbanisme, lois Grenelle, loi ALUR).

L'objectif d'un PLUi-H consiste à réglementer l'occupation des sols du territoire intercommunal via la détermination de règles de constructions applicables à toutes les communes d'Aunis Sud, qui remplacera à terme les documents d'urbanisme communaux. Mais le PLUi-H aura également pour ambition de concrétiser une politique d'aménagement reposant sur un véritable projet de territoire durable, qui prend en compte et articule des thématiques diverses : agriculture, développement économique, commerces et équipements, habitat, énergie et climat, paysage, biodiversité, etc...

La construction du PLUi-H s'articule en cinq grandes étapes clés, l'une alimentant l'autre pour aboutir à un projet cohérent :

- ◆ Le diagnostic : il a pour ambition de dresser un état des lieux du territoire et d'identifier les enjeux à prendre en compte sur de grandes thématiques (habitat...)
- ◆ Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) : pièce centrale du PLUi-H, il formalise à partir des enjeux identifiés les choix, objectifs et actions à porter pour le développement du territoire dans les années à venir
- ◆ La traduction réglementaire : il s'agit de mettre en place des règles pour permettre la réalisation des objectifs formalisés dans le PADD en définissant entre autres « où et comment construire »
- ◆ La validation et l'approbation : Après une première validation en conseil communautaire, le projet sera une dernière fois soumis à consultation aux citoyens au travers d'une enquête publique. Approuvé ensuite par le Conseil Communautaire, il devient légal et opposable à l'ensemble des autorisations d'urbanisme

La CDC Aunis Sud mettra en place des dispositifs d'informations et d'échanges au fur et à mesure de l'avancement de la démarche : mobilisez-vous !

SCOT

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) est un document de planification urbaine institué par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000.

Il intervient à l'échelle intercommunale et met en cohérence l'organisation du territoire en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'équipements commerciaux.

Le nouveau périmètre du SCOT couvre la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, Aunis Atlantique et Aunis Sud. L'ancien SCOT était géré par le Syndicat du Pays d'Aunis qui disparaît au 1er janvier 2017. Un nouveau syndicat comprenant 20 élus (10 pour la CDA La Rochelle, 5 pour Aunis Atlantique et 5 pour Aunis Sud) a été mis en place pour suivre ce SCOT commun. Saint Germain de Marencennes y siège pour le compte de la CDC.

SITE INTERNET

Le site Internet de la CDC a également été revu. Pour tout renseignement, www.aunis-sud.fr

CIAS

Parce qu'avoir besoin d'aide n'arrive pas qu'aux autres et qu'il existe des solutions, le Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de Communes propose des dispositifs de soutien adaptés à différentes situations.

Les agents du CIAS ont pour mission de permettre aux personnes, notamment les plus fragilisées, d'accéder à leurs droits et de les soutenir dans leurs démarches administratives.

Au titre de l'aide sociale facultative, le CIAS peut accorder des aides destinées à payer une facture, partiellement ou totalement. Elles sont accordées sous forme de secours ou de prêt sans intérêt. Il existe également des aides d'urgence.

Le CIAS gère également l'épicerie solidaire « Au Panier Partagé ». Renseignements 3 Avenue du Général de Gaulle à Surgères.



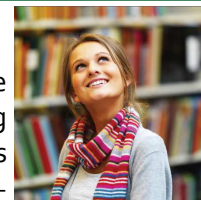
BIBLIOTHEQUE

Il existe dix-neuf bibliothèques sur notre territoire qui vous proposent, tout au long de l'année, des documents, des animations et des échanges. Accessibles à tous, gratuitement, ces structures de proximité sont des lieux de rencontres et d'échanges.

Si la création et la gestion d'une bibliothèque restent une compétence communale, la CDC Aunis Sud s'emploie depuis 2015 à créer et gérer le réseau des bibliothèques et la bibliothèque de Saint Germain de Marencennes l'intègre !

Ce réseau a pour objectif de mobiliser les bibliothèques autour d'échanges et d'un programme d'animations. Prochainement informatisé, un catalogue commun aux bibliothèques va être mis en place afin de vous offrir un meilleur accès aux collections du territoire.

Renseignements auprès de votre bibliothèque.



LES BIBLIOTHÈQUES DU TERRITOIRE
UN RÉSEAU EN CONSTRUCTION

INFORMATIONS DIVERSES

Urbanisme

Les permis et déclarations préalables sont instruits par la CDC Aunis Sud. Pour tout projet, renseignez-vous au préalable en mairie et vous pouvez être reçu sur rendez-vous par le service urbanisme.

Selon les cas, vous devrez établir un dossier de déclaration préalable ou de permis de construire. Vous avez la possibilité de connaître le zonage et le règlement dans lequel se trouve votre bien sur le site Internet de la commune et de télécharger les imprimés dans la rubrique «urbanisme».

Le délai de validité est de 3 ans et celui-ci peut être prorogé deux fois d'un an.

Santé

Un proche hospitalisé sur Bordeaux ? Pensez à la maison d'accueil des familles hospitalisées pour vous loger sur place.

Pour tout renseignement, 05.56.93.17.33 ou hebergement.lapelouse.bordeaux.fr

Radicalisation

Il est important d'agir si l'on observe cette situation, n'hésitez pas à utiliser le numéro d'aide et d'urgence.



CIAS

Nous rappelons aux personnes en difficulté qu'elles peuvent s'adresser au CIAS (3 avenue du Général de Gaulle à SURGERES) de la CDC Aunis Sud sur rendez-vous au 05 46 52 89 01. Le CIAS est le seul habilité à monter des dossiers d'aide (alimentaire ou autre).

La plaquette explicative est disponible en mairie. Le premier relais reste le CCAS de la commune. N'hésitez pas à

venir vous renseigner ou signaler les situations difficiles (vécues ou connues).

Sécurité et vigilance

La présence sur la commune des véhicules suspects (vans blancs) nous a été signalée. La sécurité est l'affaire de tous, En cette période de vacances, n'hésitez pas à appeler la gendarmerie en cas de doute.

Recensement

A 16 ans, les jeunes ne doivent oublier de se faire recenser à la Mairie. Cette étape est nécessaire et obligatoire pour le passage du permis de conduire ou les examens.



LES RENDEZ-VOUS 2017

Les dates des animations sont communiquées à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiées par les organisateurs. Vous pourrez retrouver les informations à jour sur notre site Internet www.saint-germain-de-marencennes.fr !

Mairie

6 janvier : Vœux de la commune à la Salle des Fêtes

Société des Fêtes

4 février : Cochonnailles à la Salle des Fêtes

Maison Familiale Rurale

11 février : portes ouvertes à la MFR

Ilot vacances

9 et 10 mars : Bourse aux vêtements à la Salle des Fêtes

Maison Familiale Rurale

25 mars : portes ouvertes à la MFR

Association Parents d'Elèves (APE)

8 avril : repas paëlla à la Salle des Fêtes

Société des Fêtes

9 juin : Charrette Bleue Place Saint-André

Collège Hélène de Fonsèque

15 juin : Concert chorale à la Salle des Fêtes

CAC

17 juin : Ouverture des scènes d'été

Ecole et APE

23 juin : kermesse et fête de l'école à PÉRÉ

Intervillages

9 juillet : Jeux Intervillages au stade de football

Amicale des Pompiers

13 juillet : Bal, retraite aux flambeaux et feu d'artifice au Pré Bègue

Association Parents d'Elèves (APE)

17 septembre : Brocante à la Salle des Fêtes

Ilot vacances

28 et 29 septembre Bourse aux vêtements à la Salle des Fêtes

Société des Fêtes

28 octobre: Cochonnailles à la Salle des Fêtes

Rallye d'Automne

Les 3 et 4 novembre sur la commune

Ilot vacances

11 novembre : Bourse aux jouets à la Salle des Fêtes

Société des Fêtes

24 décembre: passage du Père Noël

DERNIÈRE MINUTE, LE PARCOURS DU PÈRE NOEL...

La société des fêtes sera heureuse de l'accompagner durant sa tournée et il distribuera des friandises offertes par la municipalité. Voici son parcours secret...

- Les Bugaudières - rue du Four Banal à 18h
- Brettes - place des Tilleuls à 18h15
- Petit Bois - rue du Vieux Puits à 18h30
- Péré (salle des Fêtes) à 19h
- Saint Germain de Marencennes (salle des Fêtes) à 20h



LE BILLET D'HUMEUR DE MARENTIN...

Pour ce billet, voici les sujets retenus :

- Rallye d'automne : beau succès pour cet évènement qui s'est bien passé. Rendez-vous l'année prochaine avec un nouveau parcours ?
- 2017 sera l'année de la sécurité routière sur le département. Des contrôles radars vont être organisés sur le premier trimestre dans le bourg. On verra qui roule vite ou pas ! Rappel, c'est 30 km/h !
- Les containers qui restent sur la voie publique. Merci de les rentrer le soir venu. Et attention, les poches posées au sol ne sont plus collectées, donc verbalisables...
- Super le camion à pizza présent tous les dimanches soirs Place Saint-André !
- Et comme chaque fin d'année, je vous souhaite de passer de bonnes fêtes !!!

